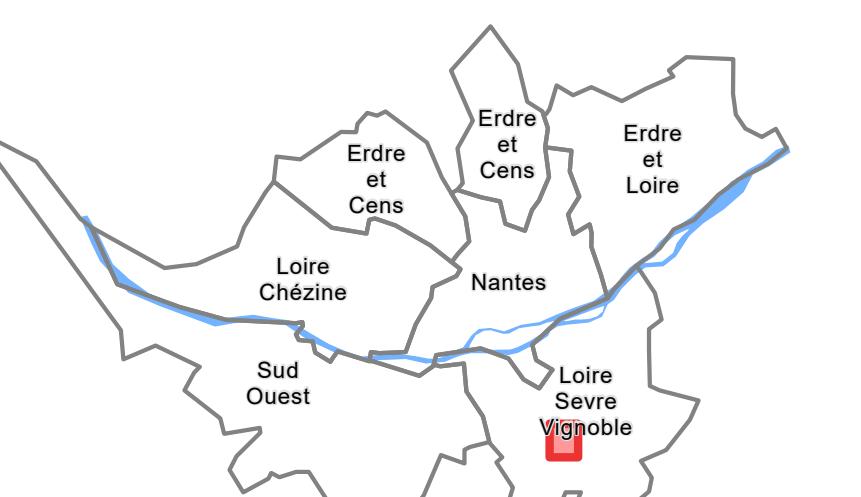


Planche N22



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sevre Vignoble
Commune(s) : Vertou, Les Sorinières

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- NL** Zonage
 - Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

-  Linéaire commercial souple
 -  Linéaire commercial strict
 -  Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

Polarité commerciale majeure

- Polarité commerciale intermédiaire
 - Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
 - Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

Protections patrimoniales

 - Séquence urbaine de type 1

 Pôle de services

-  Périmètre tertiaire
 -  Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservés

 -  Emplacement réservé pour mixité sociale
 -  Servitude de constructibilité limitée
 -  Emplacement réservé pour projet

 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

- Principe de liaison viaire
 - Principe de liaison modes actifs

Espace Boisé Classé (EBC)

- | | |
|--|---|
| | Espace Paysager à Protéger (EPP) |
| | Espace Paysager à Protéger
Zone humide (EPP) |
| | Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) |
| | Orientation d'Aménagement |

Fond de plan

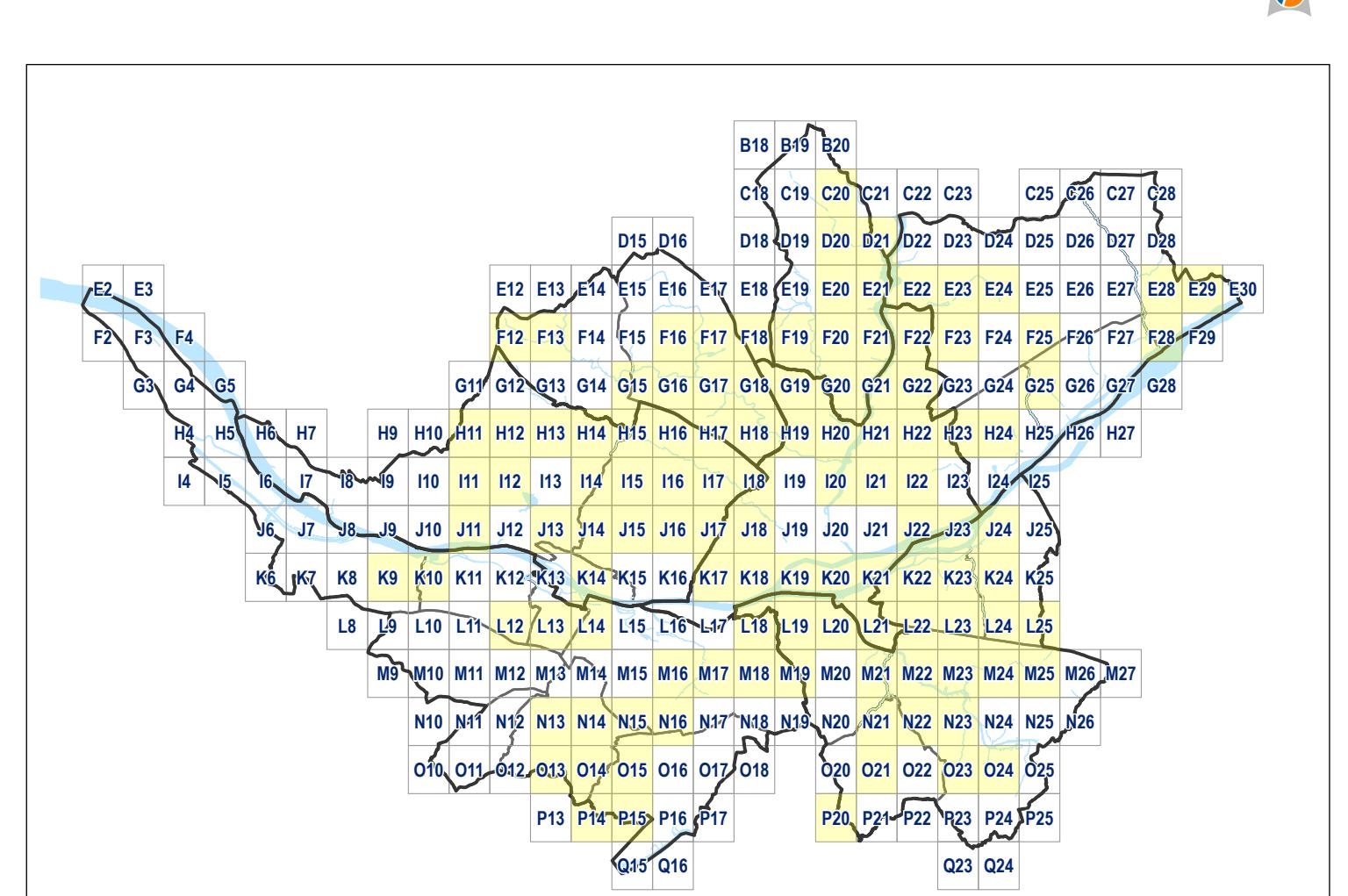
- Parcelle
 - Emprise Bâtie
 - Surface en eau
 - Limite communale

Orientations d'aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

Limites des Espaces Proches du Rivage (EPR)

[View Details](#)

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: BCE 1993 CGAZ

